

**Communauté de Communes
Jabron Lure Vançon Durance**

110, rue de l'école – 04290 SALIGNAC
Tél. 04.92.34.46.75

Département

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le

des Alpes de Haute Provence
ID : 004-200071033-20260623-DP23_2026-AR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°23/2026

**OBJET : Travaux de création du nouveau point d'apport
volontaire des déchets de la Vicairie à Aubignosc**

--- Le Président de la Communauté de Communes « Jabron Lure Vançon Durance »,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 avril 2026 portant délégations au Président,

Considérant la construction d'un nouveau lotissement et d'une maison intergénérationnelle dans le quartier de la Vicairie à Aubignosc susceptibles d'accueillir une soixantaine de nouveaux habitants ;

Considérant la disponibilité d'un terrain communal pour l'implantation d'un nouveau point d'apport volontaire des déchets situé au cœur de ce quartier ;

Considérant que les colonnes du point d'apport volontaire des déchets dit de « La Vicairie » actuellement en service en bordure de la D503 seront déplacées sur ce nouvel emplacement ;

Considérant le devis présenté par l'entreprise Minetto pour une valeur de 9 237,20 € TTC pour la construction de ce nouveau point d'apport volontaire.

DECIDE :

ARTICLE 1 : De retenir la prestation de l'entreprise Minetto pour les travaux d'aménagement d'un nouveau point d'apport volontaire des déchets à la Vicairie, commune d'Aubignosc.

ARTICLE 3 : De signer le devis de Minetto pour un montant de 9 237,20 € TTC.

ARTICLE 4 : Il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L5211-10 du CGCT.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera adressée à la Préfecture des Alpes de Haute Provence.

Fait à SALIGNAC, le 23 juin 2026



POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
B. CHADEBEC